



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.22/2006/4
7 février 2006

FRANÇAIS
Original: RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMMISSION DE STATISTIQUE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Groupe d'experts sur les indices des prix à la consommation

Huitième réunion
Genève, 10-12 mai 2006
Point 6 de l'ordre du jour

**FONDEMENTS MÉTHODOLOGIQUES ET PRATIQUE DU CALCUL
DE L'INFLATION DE BASE EN FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Rapport spécial présenté par le Service fédéral de statistique de la Fédération de Russie

La réunion est organisée conjointement avec le Bureau international du Travail (BIT)

I. INTRODUCTION

1. L'indice des prix à la consommation (IPC) est un des principaux indicateurs caractérisant les processus inflationnistes en Fédération de Russie. Toutefois, afin d'obtenir un tableau plus détaillé de la situation du marché de la consommation du pays, un ensemble d'indices de prix appelé à compléter cet indicateur est actuellement en cours d'élaboration. La méthode employée pour construire le système d'indices décrivant l'évolution des prix sur le marché de la consommation est basée sur la méthode de construction de l'IPC.

2. Le système des indices de prix en Fédération de Russie porte sur les biens et services suivants:

- Tous les biens et tous les services payants;
- Tous les produits, à l'exclusion des boissons alcoolisées;

- Les produits alimentaires, à l'exclusion des boissons alcoolisées;
- Tous les produits alimentaires, y compris les boissons alcoolisées;
- Les produits non alimentaires;
- Les services payants;
- Tous les biens et services non essentiels;
- Tous les produits non essentiels;
- Les produits alimentaires non essentiels;
- Les produits non alimentaires non essentiels;
- Les services payants non essentiels;
- Tous les biens et tous les services payants, à l'exclusion des biens et services non essentiels;
- Les produits alimentaires, à l'exclusion des produits non essentiels;
- Les produits non alimentaires, à l'exclusion des produits non essentiels;
- Les services payants, à l'exclusion des services non essentiels;
- Tous les produits et tous les services payants, à l'exclusion des fruits et légumes et des pommes de terre;
- Les produits alimentaires, à l'exclusion des fruits et légumes et des pommes de terre.

3. Outre les indices de prix pour les groupes susmentionnés, il est procédé au calcul d'un indice de base des prix à la consommation (inflation de base).

4. De plus, il est procédé au calcul d'un indice des prix à la consommation pour les biens et les services payants n'entrant pas dans la nomenclature des biens et services utilisée pour établir l'inflation de base.

II. CHOIX DE LA MÉTHODE OPTIMALE DE CALCUL DE L'INFLATION DE BASE

5. Plusieurs méthodes de calcul de l'inflation de base ont été examinées.

6. Dans le cadre du processus préparatoire à la mise en place d'une méthode de calcul, une étude a été menée pour déterminer la dynamique des prix de certains types et groupes de produits et services au cours de la période 1999-2003 (période de reprise après la crise économique de 1998). Les résultats de cette étude ont été utilisés pour réaliser des calculs à titre d'essai, suivant deux méthodes d'exclusion.

7. La première méthode (dite «méthode de la liste variable») a consisté à exclure du processus de construction de l'indice les prix de 5 % des biens et services présentant l'écart le plus important, à la hausse ou à la baisse, par rapport à la valeur moyenne de l'indice des prix de l'ensemble des biens et services. Sur la base d'un critère d'exclusion de 10 % de biens et services (5 % à la hausse et 5 % à la baisse), dont les prix étaient soumis aux fluctuations les

plus fortes, les indicateurs mensuels constitutifs des indices des prix de certains biens et services et, plus généralement, de l'indicateur de l'inflation de base, ont été calculés.

8. Toutefois, compte tenu du fait que cette méthode de calcul ne permettait pas d'utiliser une sélection constante de biens et de services pendant une année entière, elle a été considérée comme n'obéissant pas à toutes les conditions méthodologiques requises pour construire des indices de prix.

9. Sur la base des résultats de l'étude de la deuxième méthode (méthode dite «de la liste constante»), il a été procédé à l'établissement d'une nomenclature des biens et services qui entraînent plus souvent que les autres dans la liste des biens et des services dont les prix variaient le plus. Pour l'essentiel, cette nomenclature comprenait les biens et services dont les prix étaient sujets à des variations saisonnières ou réglementés dans une certaine mesure au niveau fédéral ou régional. De même, une nomenclature des biens et services autres que ceux qui figurent dans la nomenclature susmentionnée a été établie.

10. À la suite de ces études, il a été décidé de privilégier les approches du calcul de l'inflation de base fondées sur l'utilisation d'une méthode qui permettrait d'effectuer tous les calculs en temps réel et qui serait plus accessible pour les utilisateurs. Cette méthode consiste à exclure certains articles de la sélection des biens et services établie aux fins du calcul de l'indice des prix à la consommation. Sur la base de cette sélection réduite, il est devenu possible de calculer l'inflation de base.

11. Sur la base de la nomenclature des biens et services ainsi établie, l'inflation de base a été calculée pour la période 1999-2003.

12. Les résultats des études ont été soumis pour examen aux institutions économiques intéressées. Au terme de la phase de calcul expérimental et en accord avec les institutions intéressées, des recommandations concernant la méthode de calcul de l'inflation de base en Russie ont été formulées.

III. FONDEMENTS MÉTHODOLOGIQUES DU CALCUL DE L'INFLATION DE BASE

13. L'inflation de base, qui est une des composantes les plus importantes de l'indice des prix à la consommation (IPC), ne comprend pas les variations inégales des prix à court terme provoquées par certains facteurs administratifs, ponctuels ou saisonniers, et peut être utilisée pour réaliser certains calculs aux fins d'analyses.

14. **Le calcul** de l'indicateur de l'inflation de base a pour **objectif** de mettre en évidence la dynamique la plus constante des prix, en faisant abstraction des écarts importants dus à des fluctuations importantes de l'offre et de la demande, au facteur saisonnier et aux mesures prises par les autorités fédérales et régionales qui influencent la formation des prix. Ainsi, l'inflation de base décrit dans une large mesure le niveau général de l'inflation.

15. **La principale méthode de calcul** de l'inflation de base consiste à exclure du calcul de l'indice des prix à la consommation les variations des prix de certains des groupes de biens et de services qui le composent, lorsque ces prix sont soumis à des fluctuations importantes qui n'ont rien à voir avec le niveau général de l'inflation. De plus, la condition essentielle pour pouvoir

calculer l'inflation de base est l'établissement d'une nomenclature stable de biens et de services pour lesquels les effets des variations des prix ne sont pas pris en compte dans l'IPC mensuel officiel.

16. **L'inflation de base** est calculée à partir de la sélection de biens de consommation et de services aux particuliers, qui est utilisée pour obtenir l'indice agrégé des prix à la consommation, à l'exclusion de certains groupes de produits et certains types de biens et services dont les prix sont pour l'essentiel réglementés aux niveaux fédéral et régional et qui sont également, dans une mesure importante, soumis à l'influence du facteur saisonnier.

17. Conformément à la pratique internationale, une nomenclature de groupes de produits et de certains types de biens et services susceptibles d'être exclus de la sélection de biens représentatifs utilisée pour calculer l'indice de base des prix à la consommation a été établie.

Groupe des biens saisonniers

18. Font partie de ce groupe les fruits et légumes, les fleurs, certains services de transport et de location de biens immobiliers, dont les prix et les tarifs varient en fonction des offres saisonnières, notamment pendant les périodes de congés.

Carburants et combustibles

19. Cette rubrique ne comprend que les combustibles de chauffage et les carburants à usage privé.

Biens dont les prix sont réglementés par voie administrative

20. L'influence administrative sur le niveau des prix et tarifs de ce groupe de biens peut s'exercer aux niveaux tant fédéral que régional. Les prix peuvent être réglementés de différentes manières: intervention directe sur le niveau des prix, fixation de **majorations commerciales**, fiscalité particulière, etc.

21. Compte tenu des critères susmentionnés, la production de fruits et légumes est exclue de la nomenclature des **produits alimentaires**, car les fluctuations des prix dans ce secteur sont essentiellement saisonnières et exercent tout au long de l'année une influence considérable sur l'IPC, tant à la hausse qu'à la baisse.

22. S'agissant du groupe de **produits non alimentaires**, les variations des prix des carburants (essence comprise) ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'inflation de base, car la dynamique des prix de certains types de carburants est influencée non seulement par le facteur saisonnier, mais aussi par les interventions administratives des autorités fédérales et régionales.

23. Sont exclus du groupe des **services payants** les types de services pour lesquels la formation des prix est, en règle générale, déterminée par des décisions des autorités fédérales ou régionales (c'est le cas de certains services de transport de voyageurs et de télécommunications, de la quasi-totalité des services collectifs (équipements collectifs et logement) et de certains types de services juridiques et bancaires).

24. Les biens de consommation et les services aux particuliers non pris en compte dans le calcul de l'inflation de base représentent de 17 à 18 % de l'ensemble des dépenses des ménages utilisées comme poids dans la construction de l'IPC.

25. **Le calcul de l'indicateur de l'inflation de base** est réalisé dans le cadre du système fédéral d'observation statistique du niveau et de la dynamique des prix à la consommation, à l'aide d'une méthode et d'outils développés et mis en œuvre par le Service fédéral de statistique, en concertation avec les administrations concernées.

26. Chacun des 89 sujets de la Fédération de Russie utilise sa propre sélection de biens de consommation et de services aux particuliers ainsi que son propre système de pondération.

27. L'indice de base des prix à la consommation est **pondéré** par l'utilisation de la structure des dépenses des ménages, élaborée à partir des résultats de l'enquête sur le budget des ménages pour l'année précédente, sans compter les éléments de la sélection des biens et services qui ne sont pas intégrés à ce calcul. La normalisation de la pondération est réalisée de façon à ce que la somme des éléments entrant dans le calcul de l'indice de base des prix à la consommation soit aussi égale à 1 (ou 100 %). Cette procédure permet d'attribuer un poids supplémentaire à chaque bien ou service dénommé pour lequel les variations de prix sont prises en compte dans le calcul de l'inflation de base.

IV. CONCLUSIONS

28. Aujourd'hui, l'indicateur de l'inflation de base est des plus indispensables au calcul de l'indice des prix à la consommation. Chaque mois, outre l'indice des prix à la consommation, l'indicateur de l'inflation de base fait l'objet d'une publication officielle du Service fédéral de statistique, ce qui souligne une fois de plus l'importance de cet indicateur, particulièrement pour les pays en transition, où les rythmes de l'inflation générale demeurent relativement élevés.

29. La Russie continue à améliorer les méthodes de collecte des données sur les prix et de calcul de l'indice des prix à la consommation et, plus généralement, à ajuster l'ensemble des indices de prix, de même que l'indicateur de l'inflation de base. Ce travail repose toujours sur l'approche systémique de la construction des indices de prix dans tous les secteurs de l'économie, ce qui permet de conserver un système logique et cohérent d'indices de prix.

30. Nous exprimons notre gratitude aux spécialistes des services de statistique du Royaume-Uni, de la Suède, de la Finlande et de l'Allemagne pour les consultations qu'ils nous ont accordées lors de l'élaboration d'une méthode de calcul de l'inflation de base en Fédération de Russie.
